

RÉGLEMENTATION DES DÉCHETS DANGEREUX : ENTRE SIMPLIFICATION ET RÉGRESSION

Pacte vert, pacte de prospérité durable

Le 7 novembre 2024

de 9H00 à 17H00

à la Fondation du Maroc, 75014 Paris

Il faut cesser d'opposer protection de l'environnement et croissance économique et faire du Green Deal un pacte de prospérité durable. Et s'il était trop tard pour faire marche arrière? Venez découvrir le point de vue des industriels, des acteurs économiques, des juristes, du législateur, des ONG en 2024.

9h00-9h30

Accueil et café

9h30-9h45

Introduction et annonce du programme,

Session 1 - La nouvelle mandature européenne à la croisée des chemins : quelle politique pour soutenir une compétitivité durable ?

9h45-11h00 Benoit BLOTTIN, Observatoire du green deal, Université Paris-Saclay

11h00-11h15 Pause

11h15-12h30 Nicolas BOQUET, AFEP, Alain TACCOEN, EDF, Nicolas HUMEZ, SYPREL,
Benoit BLOTTIN, Observatoire du green deal

12H30-14H00

DEJEUNER

14H00-15H15

Session 2 - Le renforcement du Green Deal comme outil indispensable au développement des champions industriels verts en Europe et à une prospérité durable

Anna CRETI, Chaire économie du climat, Laura GRISAT, DGE,
Sophie JUIN, SNIIM

15H15-16H30

Session 3 - Déchets dangereux : une réglementation ambitieuse pour une gestion performante des substances dangereuses au bénéfice de l'industrie européenne et de la protection de l'environnement

Philippe ROLLAND, Renault, Jean-Christophe GAVALLET, FNE,
Benjamin Denis, SYPREL

16H30-16H45

Conclusion, Cédric L'Elchat, Président du SYPREL